

CAMP DE JOUR

25 JUN AU 16 AOÛT 2024

HORAIRES (Fermé les 24 juin et 1^{er} juillet)

Camp de jour (CDJ) : Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30

Service de garde (SDG) : Lundi au vendredi 7 h à 8 h 30 et 16 h 30 à 17 h 45

LIEU

École Ste-Cécile, 252, rue Principale (accès rue de la Bagatelle)

Les groupes fréquenteront de façon quotidienne le parc des Générations

Clientèle

Enfants âgés entre 5 et 12 ans, qui ont complété la maternelle 5 ans.

Périodes d'inscription

Résidents : À partir du mardi 16 avril à 8 h 30

Pour tous : À partir du mardi 30 avril à 8 h 30

Les inscriptions sont priorisées sur la base du "premier arrivé, premier servi", tant qu'elles respectent leur période d'inscription. Toute inscription remise avant la date et l'heure prévue se verra attribuer la dernière place dans l'ordre des inscriptions.

Tarifications

5 semaines et +	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant (-15%)	3 ^e enfant et + (-30%)	Semaines 1 et 2 (25-28 juin) (2-5 juillet)	Semaines 3 à 8 (8 juillet au 16 août)
SANS SDG	453 \$	385 \$	317 \$	71 \$	89 \$
AVEC SDG	561 \$	477 \$	393 \$	83 \$	104 \$

* Les rabais sont réservés au résidents de Sainte-Cécile-de-Milton.
Les non-résidents doivent se référer aux colonnes jaune et bleu uniquement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour télécharger le formulaire :

miltonqc.ca/services-aux-citoyens/loisirs-et-culture/camp-de-jour/

- Acheminez le formulaire, dûment rempli, par courriel au viemunicipal@miltonqc.ca, ou en personne à l'hôtel de ville situé au 112, rue Principale.
- Paiement sur réception de facture; aucun paiement accepté lors de l'inscription.
- Aucun reçu ou confirmation ne sera émis lors de la prise des inscriptions.
- La facture, confirmant l'inscription de vos enfants, sera transmise vers la mi-mai.

Note : Vous serez contactés rapidement s'il s'avérait impossible d'inscrire votre enfant. Nous validerons avec vous la possibilité de l'inscrire à la liste d'attente.

MODES DE PAIEMENT

Virement Interac | Argent comptant | Chèque

VERSEMENTS

Il est possible de payer en 3 versements :

1^{er} versement : À la réception de la facture (50 % du montant total, par famille)

2^e versement : 6 juin 2024 (25 % du montant total, par famille)

3^e versement : 20 juin 2024 (25 % du montant total, par famille)

*Des frais de 50 \$ seront facturés pour tout chèque émis sans provision.



CAMP DE JOUR

25 JUIN AU 16 AOÛT 2024

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50 \$ + taxes seront facturés.

Aucun frais administratif ne sera facturé dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Annulation pendant le camp

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour, à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucun frais administratif ne sera facturé, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.

PROGRAMMATION

L'équipe du camp de jour travaille activement à l'élaboration d'une programmation riche et haute en couleurs!



L'INVASION FANTASTIQUE

Un phénomène inconnu ouvre des portes mystérieuses, permettant à une panoplie de personnages fantastiques de pénétrer dans notre municipalité! Tous seront assignés à la même quête : trouver le moyen de les refermer!

En plus des activités quotidiennes, les enfants participeront à des sorties extérieures et bénéficieront d'activités de plus grande envergure sur le site du camp.

Le "Guide des parents 2024" regroupera l'ensemble des activités, ainsi que les dates de leur déroulement. Il sera possible de le consulter vers la mi-avril.



Sainte-Cécile-de-Milton

INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2024

-REPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT-



ENFANT

Nom	Prénom	Date de naissance	Âge au 30-09-23
Numéro d'assurance maladie	Date d'expiration assurance maladie		
Adresse	Ville	Code postal	

PARENT OU TUTEUR 1

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Adresse (si différente de l'enfant)	Ville	Code postal	
Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse électronique	

PARENT OU TUTEUR 2

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Adresse (si différente de l'enfant)	Ville	Code postal	
Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse électronique	

CONTACTS URGENCES | Autres que les parents ou tuteurs

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Téléphone 1	Téléphone 2		
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Téléphone 1	Téléphone 2		

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT | Autres que les parents ou tuteurs

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	



L'ENFANT EST-IL AUTORISÉ À QUITTER SEUL LE CAMP DE JOUR?

Oui	Si oui, à quelle heure?	Non	
-----	-------------------------	-----	--

VOTRE ENFANT PRÉSENTE-T-IL DES ALLERGIES OU DES PROBLÈMES DE SANTÉ CONNUS DONT NOUS DEVRIONS ÊTRE MIS AU COURANT AFIN D'ASSURER SON CONFORT ET SA SÉCURITÉ LORS DU CAMP DE JOUR (Allergies, problèmes cardiaques, TDA/H, TSA, trouble d'opposition, etc.)?

Détailler

VOTRE ENFANT DOIT-IL ÊTRE MÉDICAMENTÉ LORS DU CAMP DE JOUR? Si oui, indiquer le médicament et la posologie nécessaire. *Nous privilégions la prise de médicament à la maison. S'il est impossible de changer la posologie, le formulaire *Administration de médicament* devra être rempli lors de la première journée de fréquentation du camp de jour.*

Médication et posologie

VOTRE ENFANT DOIT-IL PORTER UNE VESTE DE FLOTTAISON À LA PISCINE OU AU LAC?

Oui	Non	
-----	-----	--

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS

J'autorise la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à prendre des photos ou des vidéos au cours des activités de mon enfant durant l'été et de les utiliser à des fins publicitaires. Tout le matériel utilisé demeurera la propriété de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

J'autorise la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à transporter mon enfant par le biais d'un transport en commun lors des sorties à l'extérieur du camp de jour.

Je m'engage à lire le code de vie avec mon enfant et je confirme avoir lu les mesures disciplinaires.

Je m'engage à prendre connaissance du contenu du *Guide des parents 2024*, qui me sera transmis avant le début du camp.

* Le rang dans la famille est déterminé en fonction du montant total à payer, par enfant. Le plus haut rabais est attribué à l'enfant dont le montant total est le moins élevé. Seuls les enfants inscrits au camp de jour doivent être mentionnés dans les rangs.

RANG DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE	
1 ^{ER}	2 ^E
3 ^E	4 ^E

Noms et prénoms des autres enfants inscrits de la famille (les enfants doivent tous vivre à la même adresse).

	RANG DANS LA FAMILLE



INSTRUCTIONS

- 1 - Important! Sélectionnez les semaines **réelles** de fréquentation de l'enfant, dans la section CHOIX DES SEMAINES.
- 2 - Les semaines 1 et 2 ne comportent que 4 jours d'ouverture (du mardi au vendredi), les lundis étant des jours fériés.
- 3 - Le cas échéant, appliquez le tarif plafonné (montant maximum par enfant, pour l'été), en respectant le rang de l'enfant dans la famille au moment d'inscrire le total. Référez-vous à la grille **Tarifification plafonnée**.
- 4 - Faites parvenir le formulaire par courriel au : mun@miltonqc.ca ou imprimez une copie et déposez-la à l'hôtel de ville, au 112, rue Principale. AUCUN PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION. Vous devrez payer à la réception de la facture, qui vous sera acheminée au plus tard vers la mi-mai.
- 5 - Afin de maintenir un **tarif abordable** et **limiter la surconsommation**, des dossards d'identification seront prêtés à tous les enfants lors des journées de sorties et devront être remis à l'animateur la journée même.

Tarifification plafonnée / enfant / été (RÉSIDENTS SEULEMENT)

Indiquez à la case (C) le montant le moins élevé entre le total à la semaine (A+B) et la tarification plafonnée

Rang enfant	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e et +
CDJ	453 \$	385 \$	317 \$
CDJ+SDG	561 \$	477 \$	393 \$

CHOIX DES SEMAINES (indiquez les semaines de fréquentation RÉELLES de l'enfant seulement)

Semaines	1 25-28 juin Fermé lundi	2 2-5 juillet Fermé lundi	3 8-12 juillet	4 15-19 juillet	5 22-26 juillet	6 29 juil.-2 août	7 5-9 août	8 12-16 août	Total
CDJ	71 \$	71 \$	89 \$	89 \$	89 \$	89 \$	89 \$	89 \$	
SDG	12 \$	12 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	

Total à payer (A + B) :	
Tarif plafonné (C) :	

RELEVÉ 24 (Un relevé 24 par parent payeur sera émis en février 2025)

Parent ou tuteur (Nom et prénom)	NAS	Montant payé
Parent ou tuteur (Nom et prénom)	NAS	Montant payé

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50,00\$ + taxes seront facturés. Seuls, les frais d'inscription du camp de jour et du service de garde sont remboursables.

Aucuns frais administratifs ne seront chargés dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Annulation pendant le camp de jour

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour, à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucuns frais administratifs ne seront facturés, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.